

Appel d'offres n°2024-01-MGT-DPAM Développement informatique sur le téléservice REVATUA

Informations des candidats dans le cadre de l'Appel d'offres n°2024-01-MGT-DPAM - Développement informatique sur le téléservice REVATUA

Date de la question	Date et heure de la publication sur le site Internet de la DPAM	Questions posées dans le cadre de l'appel d'offres	Réponses données
28/03/2024 - 08h58 (réponse au candidat - 28/03/2024 à 08h44)	28/03/2024 à 10h10	Avez-vous un autre fichier/document dont il faut prendre connaissance pour la consultation ou « L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE » et le DCE sont les uniques documents ?	Les documents du Dossier de Consultation des Entreprises sont les seuls mis à disposition des candidats. Ils sont consultables sur : - Lexpol, la plateforme d'accès au droit de la Polynésie française qui est également le site de publication des annonces légales : AAPC REVATUA - le site Internet de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes : Appel d'offres AO n° 2024-01-MGT-DPAM – Développement informatique sur le téléservice REVATUA
		Vous indiquez que la prestation aura lieu à Papeete sur une durée de 12 mois minimum, le prestataire devra-t-il être obligatoirement sur site durant toute la durée de la prestation ou est-il envisageable de travailler en Remote ?	La prestation pourra être réalisée en distanciel.
		La date de remise est au 22 avril, dans l'idéal, quand souhaiteriez-vous démarrer la prestation ?	Compte tenu des procédures liées aux marchés publics, nous espérons un démarrage des prestations fin mai voire début juin 2024.
31/03/2024 - 22h55 (réponse au candidat - 02/04/2024 à 16h45)	03/04/2024 à 10h37	Ayant pris connaissance du dernier mail de réponses, il est écrit que la prestation pourrait être réalisée en distanciel, cela concerne-t-il tous les lots ? Ou seulement certains, dans ce cas lesquels	Uniquement les lots 2 et 3. Cependant, si les prestations sont réalisées en distanciel, l'attributaire du marché devra être disponible pour l'ensemble des cérémonies agiles aux heures locales (heures de Tahiti) et être joignable par le PO (product owner) à tout moment pour des fix de bugs urgents et bloquants.
		Le lot 2 est conclu pour une durée de 12 mois, avec un maximum de 20 sprints de 2 semaines (40 semaines). Des pauses entre les sprints sont donc envisagées. Est-ce que ces pauses peuvent être aménagées par le prestataire si besoin ?	Il n'y a pas de pauses prévues. Cependant, si une pause est demandée par le prestataire attributaire du marché, celle-ci doit se faire avec l'accord de l'acheteur public (Ministère des Grands travaux et Direction Polynésienne des Affaires Maritimes) et respectant la durée de 12 mois du marché pour la réalisation de l'ensemble des sprints.
02/04/2024 - 10h26 (réponse au candidat - 02/04/2024 à 19h52)	03/04/2024 à 10h37	Questions relatives au lot 2 Quelles versions de JAVA et Angular sont utilisées actuellement ? Des montées de versions à prévoir en cours de projet ?	Nous vous renvoyons vers le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du lot 2. - Le Java est en version 8 et une montée de version est prévue dans le backlog vers la dernière version. - Une montée de version pour Angular est prévue en 17. Il est aujourd'hui en 16.
		API REST : quel est l'attendu ? Création de nouvelles routes ? Reprise et améliorations d'existant ? Mise en conformité avec des bonnes pratiques ?	Nous vous renvoyons vers le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du lot 2. Un volume d'API est attendu dans le backlog, donc des nouvelles comme de l'existant à maintenir et/ou améliorer. Il n'y a pas de mise en conformité ; le téléservice REVATUA ayant fait l'objet d'une homologation.
		Quels sont les livrables attendus à la fin de chaque sprint pour ce lot ?	Nous vous renvoyons vers le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du lot 2. - Il est attendu le code sur GITLAB et toutes documentations permettant la bonne utilisation ou compréhension des fonctionnalités développées.
		Quelle est la taille de l'équipe de développement prévue pour ce lot ?	Il vous appartient de définir le nombre de personnes que vous souhaitez mobiliser sur ce projet.
		Y a-t-il des intégrations spécifiques avec d'autres systèmes ou applications à prendre en compte lors du développement ?	Le FRONT n'a pas d'interaction à prévoir car c'est au BACK de gérer l'intégration avec d'autres systèmes.
		Questions relatives au lot 3 Doit-on partir "from scratch" ou avez-vous des templates de reconstruction des IHM ?	La reconstruction se fera "FROM SCRATCH" à partir des IHM Angular existantes.
Est-ce que la migration de données à partir des systèmes existants vers ODOO est nécessaire ? Si oui, quelles sont les sources de données et le volume approximatif de données à migrer ?	La migration des données est à prévoir vers ODOO, entre la BDD Postgresql existante et la BDD Postgresql ODOO. Le volume est estimé à environ 20Go.		
Existe-t-il des flux de travail ou des processus métier spécifiques qui doivent être pris en compte lors de la reconstruction des IHM ?	La reconstruction ODOO est calquée sur des processus déjà en place qui sont soit à améliorer soit à calquer à l'identique.		
16/04/2024 - 14h43 (réponse au candidat - 17/04/2024 à 08h23)	17/04/2024 à 09h50	Ayant compris que le développement suivrait la méthode agile "Scrum", est-ce que le prestataire prendra part à toutes les réunions concernant les Sprints ? c'est-à-dire les réunions de Sprint Planning, de Review et de Retrospect ?	La présence du prestataire est obligatoire à toutes les cérémonies du framework Scrum
		De même, est-ce que l'estimation des User Stories se fera avec le prestataire ?	L'estimation de la vélocité se fera par le prestataire lors du Sprint Planning
		Enfin, j'aimerais confirmer que le développement des tests unitaires de la fonctionnalité demandée se fait	Les TU (tests unitaires) doivent être réalisés dans le Sprint, ils seront inclus dans la Definition of Ready

		pendant le Sprint en cours ? (Page 4 - Point 2 du CCTP - Lot 2)	
12/04/2024 - 17h15 et 15/04/2024 à 11h16 (réponse au candidat - 17/04/2024 à 12h50)	17/04/2024 à 13h40	Pour chaque prestation dont l'expérience correspond aux compétences requises pour chacun des lots, il est indiqué qu'il faut fournir le montant associé à la prestation à laquelle le profil proposé a participé. Que faire quand nous n'avons pas accès à ce montant ou lorsque cette information ne peut pas être communiquée à cause du secret professionnel ?	Si vous faites référence aux dispositions relatives au dossier technique du Règlement de consultation des entreprises, il s'agit des prestations réalisées par l'entreprise candidate dans le type de prestations attendues dans le cadre de l'appel d'offres.
		Pour chaque prestation dont l'expérience correspond aux compétences requises pour chacun des lots, il est mentionné dans l'encart E du document LC2 que, à défaut d'attestation des clients des différentes prestations référencées, il faut fournir une déclaration du candidat. Pourriez-vous décrire la forme et le contenu qui doit être fourni dans cette déclaration du candidat ?	Il n'y a pas de forme particulière. Il peut s'agir d'une déclaration signée et datée par le candidat reprenant la liste des prestations réalisées correspondant aux prestations attendues pour chacun des lots auxquels vous souhaitez répondre. Nous vous renvoyons au point 08. DOSSIER DE CANDIDATURE du Règlement de consultation (page7) : <i>"d) Concernant le lot n° 1 : la liste des prestations d'accompagnement et de coaching de product réalisées par l'entreprise ou le candidat au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes précisant si les prestations ont été effectuées suivant les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin. Cette liste indique pour chaque référence le montant, la date, le destinataire public ou privé.</i> <i>e) Concernant le lot n° 2 : la liste des prestations de programmation informatique en langage JAVA et ANGULAR par l'entreprise ou le candidat au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes précisant si les prestations ont été effectuées suivant les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin. Cette liste indique pour chaque référence le montant, la date, le destinataire public ou privé.</i> <i>f) Concernant le lot n° 3 : la liste des prestations de programmation informatique en langage informatique PYTHON et protocole API REST au travers de la technologie ODOO par l'entreprise ou le candidat au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes précisant si les prestations ont été effectuées suivant les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin. Cette liste indique pour chaque référence le montant, la date, le destinataire public ou privé."</i>
		Encart C de la déclaration sur l'honneur, que mettre quand la question n'est pas applicable (exemple : nombre d'employés inférieur à 25 pour l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés) ? Cocher, ne pas cocher, rayer l'option et l'annoter par "non applicable" ou encore autre chose ?	Si votre entreprise n'est pas concernée par l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie par le code du travail de la Polynésie française, vous n'avez pas à cocher cette case.